

TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Premier rendez-vous (de 30 à 45 minutes) : 210 euros TTC

Taux horaire : 360 euros TTC

Procédures civiles :

Procédure devant la Chambre de proximité : Entre 1.200 et 2.400 euros TTC*

Procédure devant le Tribunal judiciaire : Entre 2.400 et 5.000 euros TTC*

Procédure d'appel : Entre 3.600 et 6.000 euros TTC*

Procédure en droit de la famille :

Divorce par consentement mutuel : Entre 1.800 et 2.500 euros TTC

Autre cas de divorce : Entre 2.400 et 5.000 euros TTC

Liquidation : Entre 3.600 et 7.200 euros TTC*

Procédure hors divorce : Entre 1.000 et 3.000 euros TTC

Procédures autres :

Procédure devant le Tribunal administratif : Entre 2.400 et 4.800 euros TTC

Procédure devant la Cour administrative d'appel : Entre 3.600 et 6.000 euros TTC

Procédure pénale :

Médiation pénale, composition pénale : 500 euros TTC

CRPC : 800 euros TTC

Audience devant le tribunal de police : 750 euros TTC

Audience correctionnelle : Entre 1.200 et 6.000 euros TTC

Instruction correctionnelle : Entre 1.800 et 7.200 euros TTC

Instruction criminelle : Entre 3.600 et 10.800 euros TTC

Audience devant le Juge des libertés et de la détention : 800 euros TTC

Audience devant la Cour d'Assises : Entre 1.200 et 2.400 euros TTC par jour

Audience devant le Juge de l'application des peines : Entre 600 euros et 900 euros

LE TAUX DE TVA EST FIXE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014 A 20%.

CES TARIFS SONT DONNES A TITRE INFORMATIF ET PEUVENT ETRE ADAPTES A CHAQUE SITUATION

* AUQUEL IL CONVIENDRA LE CAS ECHEANT D'AJOUTER UN HONORAIRE COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT, ENTRE 10 ET 20% HT